

COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 8
votants : 10
procuration : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le : 30 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT,
Messieurs Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Virginie GOURBAT), Franck DEBORD (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Objet : DM 4 en investissement dépenses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser des modifications d'ajustement des crédits ouverts au budget primitif 2019. Les décisions modificatives du budget n'affectent pas l'équilibre général du budget.

Les opérations suivantes sont nécessaires pour le mandatement de la pose des témoins Sauvagnac à l'église de Rilhac.

Investissement dépenses :

Chapitre 20

Article 2031 : + 1300

Chapitre 23

Article 2313 : -1300

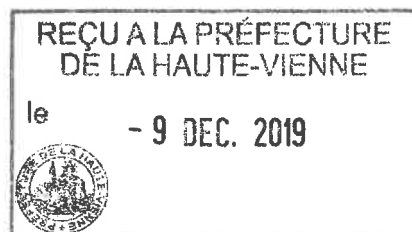
Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 8
votants : 10
procuration : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 30 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2019

PRÉSENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Messieurs Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Virginie GOURBAT), Franck DEBORD (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser des modifications d'ajustement des crédits ouverts au budget primitif 2019. Les décisions modificatives du budget n'affectent pas l'équilibre général du budget.

Les opérations suivantes sont nécessaires pour le mandatement des emprunts, pour les opérations comptables des travaux en régie et le paiement des indemnités du comptable public (prélèvement de l'impôt à la source).

DM3

Investissement dépenses

Compte 1641 : + 2400

Compte 2158 : - 2400

Compte 2312 chapitre 040 : +6690

Compte 2313 chapitre 040 : -6690

Fonctionnement recettes

Compte 7588 : +2

Compte 752 : -2

DM4

Fonctionnement dépenses

Compte 66111 : +1200

Compte 615221 : -1200

Compte 65888 : + 2

Compte 6574 : -2

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le - 5 DEC. 2019



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-La-
Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 8
votants : 10
procuration : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 30 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT,
Messieurs Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Virginie GOURBAT), Franck DEBORD (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Objet : Engagement d'une procédure à l'encontre d'une association et choix d'un avocat

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un courrier contenant des informations erronées concernant des décisions municipales, a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Il propose de déposer une plainte et d'entamer une procédure pénale à l'encontre de l'association « Citoyens pour Rilhac-Lastours » à l'origine de ce courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'autoriser la commune à engager une procédure pénale contre l'association « Citoyens pour Rilhac-Lastours »

De désigner Maître Mathieu PLAS, avocat à Limoges, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY

